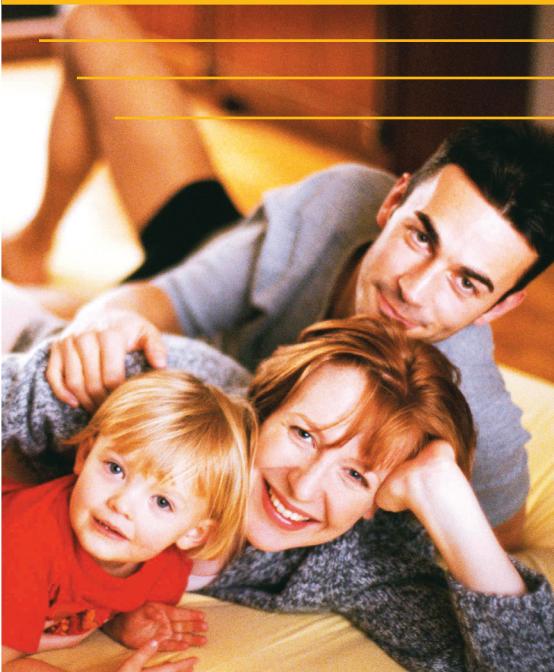


Chiffres utiles MSA

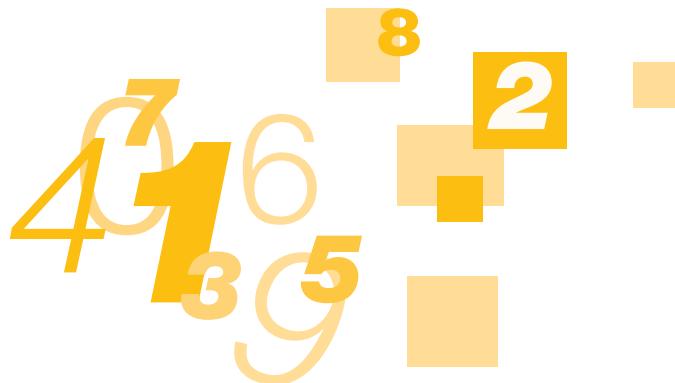
Edition **2008**



L'essentiel
et plus encore



santé
famille
retraite
services



Chiffres utiles MSA

Edition **2008**

Responsable de la publication :

Véronique MOYNE

Responsable Mission Synthèses :

Ghislaine ROSAY

☎ 01 41 63 80 62

Mél : rosay.ghislaine@ccmsa.msa.fr

Réalisé par :

Claudine GAILLARD

☎ 01 41 63 81 18

Mél : gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

et par :

Céline PERRAUD

☎ 01 41 63 71 99

Mél : perraud.celine@ccmsa.msa.fr

Première partie : Les dénombrements 5

I. Les actifs du régime agricole : 1,3 million en 2007 en métropole 6

- A. La population des cotisants non salariés agricoles (NSA) en 2007 7**
 - 1. Les cotisants NSA en maladie, maternité et invalidité : 569 000 en 2007 8
 - 2. Les cotisants NSA en vieillesse : 576 000 en 2007 9
 - 3. Les cotisants NSA en prestations familiales : 520 000 en 2007 10
 - 4. Les cotisants accidents du travail (ATEXA) : 579 000 en 200 10
- B. Le salariat du régime agricole en 2006 et 2007 11**
 - 1. Le nombre d'emplois en fin de trimestre 11
 - 2. Les contrats des salariés agricoles : 1,9 million en 2006 11
 - 3. Nombre d'heures de travail des salariés agricoles : 1,3 milliard en 2006 12
 - 4. Nombre d'établissements employeurs : 200 000 en 2006 12

II. Les ressortissants du régime agricole : 6,4 millions au 1er juillet 2006 13

III. La population protégée en maladie : 3,8 millions au 1er juillet 2006 14

- A. Les personnes protégées en maladie au régime des non-salariés agricoles : 1,9 million au 1er juillet 2006 15**
- B. Les personnes protégées en maladie au régime des salariés agricoles : 1,9 million au 1er juillet 2006 15**
- C. La population des patients au régime agricole : 3,6 millions en 2007 16**
- D. Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU) et/ou de la CMU complémentaire :
131 289 au 31 décembre 2007 16**

IV. Les personnes couvertes en action sanitaire et sociale : 4,3 millions de personnes au 1er juillet 2006 17

V. Les bénéficiaires d'un avantage de vieillesse : 4,3 millions fin 2006 (Métropole) 17

VI. Les familles bénéficiaires de prestations familiales d'AAH, de logement et/ou du RMI 18

- A. Les familles bénéficiaires de prestations familiales : 239 000 familles et 491 000 enfants au 31 décembre 2007 18**
- B. Les familles bénéficiaires de prestations logement : 254 000 familles au 31 décembre 2007 21**
- C. Les allocataires du revenu minimum d'insertion : 21 000 au 31 décembre 2007 21**

VII. Les personnes couvertes contre les accidents du travail et le nombre d'accidents déclarés 22

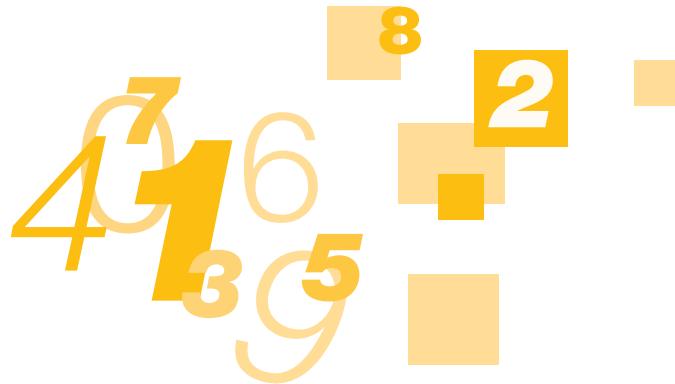
- A. Les salariés agricoles 22**
- B. Les non-salariés agricoles 22**

Table des matières

Deuxième partie : Les montants	23
I. Les prestations sociales du régime agricole : 26,7 milliards d'euros au titre de 2007	24
II. Les cotisations et les contributions sociales agricole	26
A. L'assiette "revenu professionnel" PFA des non-salariés agricoles : 6,1 milliards d'euros en 2007	26
B. La masse salariale des salariés agricoles : 16,1 milliards d'euros en 2006	26
C. Les cotisations du régime agricole	27
1. Les cotisations techniques et complémentaires : 8,6 milliards d'euros en 2007	27
2. Les cotisations techniques : 7,4 milliards d'euros en 2007	27
D. Les contributions sociales du régime agricole	28
1. La CSG : 2,3 milliards d'euros en 2007	28
2. La CRDS : 170 millions d'euros en 2007.....	28
III. Les budgets des régimes agricoles	29
A.. Les charges du régime des non-salariés agricoles (hors RCO) : 18,8 milliards d'euros en 2008	29
B. Les produits du régime des non-salariés agricoles : 15,9 milliards d'euros en 2008, soit un déficit de 2,9 milliards d'euros.....	30
C. Les charges du régime des salariés agricoles : 12,5 milliards d'euros en 2008	31
D. Les produits du régime des salariés agricoles : 12,5 milliards d'euros en 2008	32



Première partie



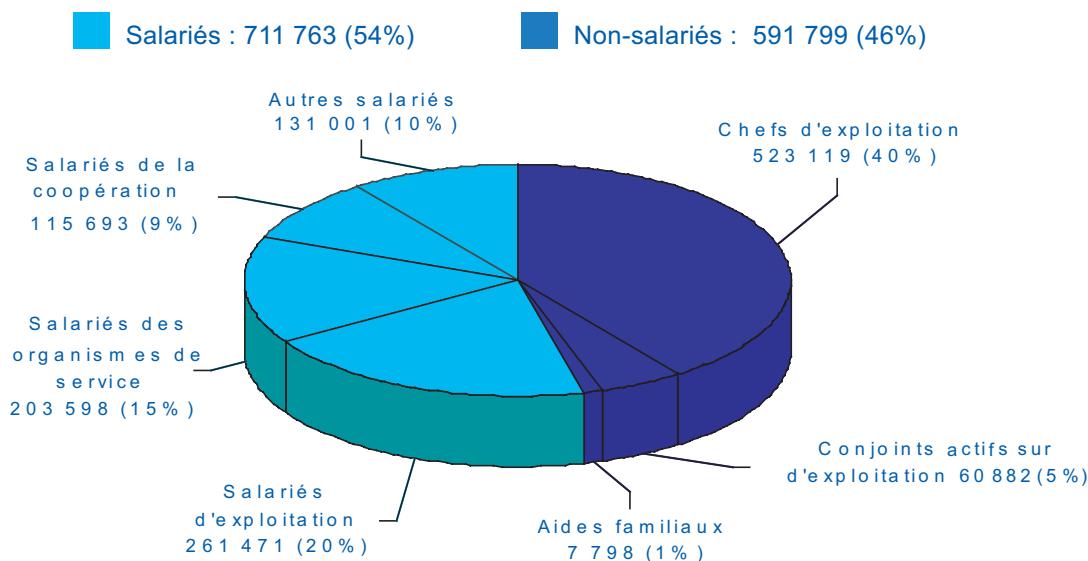
Les dénombrements

I. Les actifs du régime agricole : 1,3 million en 2007 en métropole

L'activité professionnelle conditionne l'affiliation au régime agricole des actifs non salariés et salariés. Les actifs non salariés agricoles pris en compte sont les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole installés au plus tard le 31 décembre 2006 et présents au 1er janvier 2007 ainsi que leur conjoint actif sur l'exploitation et aides familiaux, qui sont assujettis à l'une au moins des quatre branches : l'assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA), assurance vieillesse agricole (AVA), prestations familiales agricoles (PFA) et assurance accidents du travail des exploitants agricoles (ATEXA). Les actifs salariés correspondent au nombre d'emplois en cours au 31 décembre 2006 au régime agricole.

L'ensemble des actifs agricoles a baissé de 1,7% entre 2006 et 2007. Le nombre d'actifs non salariés agricoles s'élève à 591 799 personnes au 1er janvier 2007 (- 3,2% par rapport à 2006). Le nombre d'emplois salariés au 31 décembre 2006 atteint 711 763 (- 0,5% par rapport au 31 décembre 2005).

Répartition des actifs agricoles selon leur statut et/ou leur secteur d'activité 1 303 562 au 1er janvier 2007



Source : MSA

A. La population des cotisants non salariés agricoles (NSA) en 2007

Les effectifs de cotisants diffèrent selon la branche considérée car les règles d'assujettissement et d'exonération sont variables pour chacune d'elles.

En assurance maladie (AMEXA) et en assurance accidents du travail (ATEXA), les non-salariés ont le choix entre plusieurs assureurs possibles.

Cotisants non salariés agricoles actifs en 2007

	Cotisants	Evolution 2007/2006 en %
Assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA) (1)	568 716	- 3,0
Assurance vieillesse agricole (AVA)	576 129	- 3,0
Prestations familiales agricoles (PFA)	520 274	- 2,2
Assurance accidents du travail (ATEXA) (2)	578 987	- 3,0
Cotisants de solidarité (3)	96 684	- 0,6

Source : MSA

(1) Dont les conjoints collaborateurs cotisants en invalidité. Ensemble des assureurs.

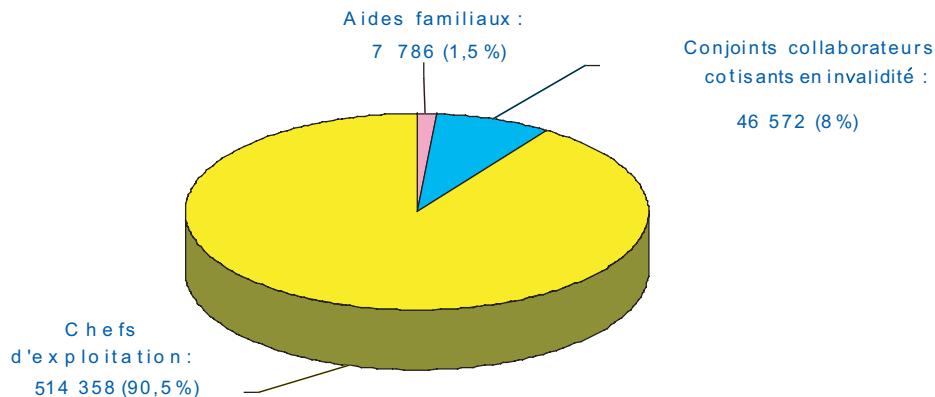
(2) Ensemble des assureurs hors Alsace-Moselle.

(3) Cotisants solidaires exploitant moins de la demi SMI non retraités de vieillesse agricole.

1. Les cotisants NSA en maladie, maternité et invalidité : 569 000 en 2007

L'assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA) couvre les risques maladie, maternité et invalidité. Le nombre total de cotisants en AMEXA tous assureurs confondus, chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aides familiaux, atteint 568 716 en 2007, en diminution de 3% par rapport à 2006. L'effectif des chefs d'exploitation, qui s'élève à 514 358 personnes, est en baisse de 2,2%, celui des conjoints collaborateurs est en baisse de 10,3% et celui des aides familiaux de 10,2%.

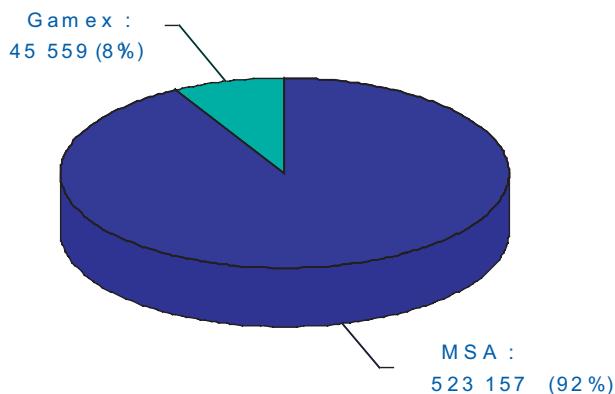
Répartition des cotisants AMEXA selon le statut
568 716 personnes en 2007



Source : MSA

Les non-salariés agricoles ont le choix de l'organisme gestionnaire de leurs prestations en ce qui concerne l'assurance maladie. La MSA assure 92% des cotisants, soit 523 157 cotisants en 2007.

Répartition des cotisants AMEXA selon l'organisme gestionnaire
568 716 personnes en 2007



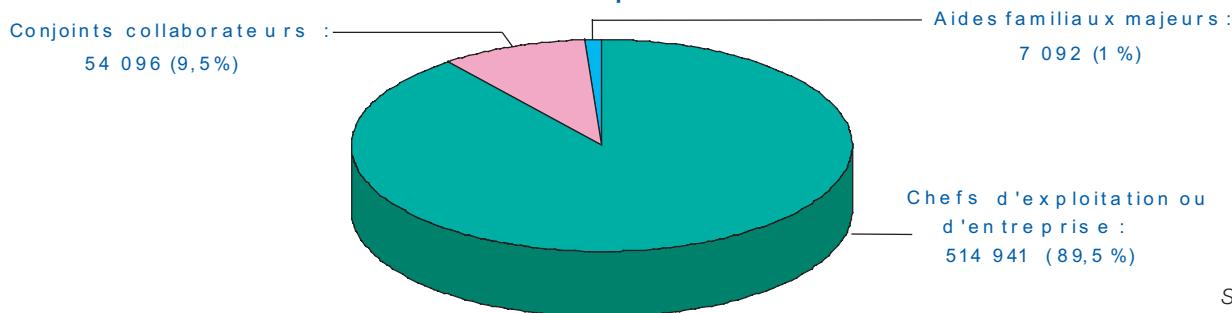
Source : MSA

2. Les cotisants NSA en vieillesse : 576 000 en 2007

La cotisation assurance vieillesse agricole (AVA) finance la retraite proportionnelle des chefs d'exploitation ou d'entreprise, des aides familiaux et des conjoints collaborateurs. Elle est due par chaque chef d'exploitation pour lui-même et les autres non-salariés agricoles de son exploitation.

Le nombre de cotisants AVA diminue de 3% par rapport à 2006. L'effectif des chefs d'exploitation ou d'entreprise baisse de 2,2%, celui des conjoints collaborateurs de 9,3% et celui des aides familiaux de 9,5%.

Répartition des cotisants AVA selon le statut
576 129 personnes en 2007



Source : MSA

La cotisation d'assurance vieillesse individuelle (AVI) est due pour chaque membre majeur non salarié de l'exploitation ou de l'entreprise (chef d'exploitation, conjoint ou aide(s) familial(aux) majeur(s)). Elle n'est pas due par les exploitants ne bénéficiant pas des prestations de l'AMEXA. Elle finance la retraite forfaitaire.

Le nombre de cotisants s'élève à 541 027 en 2007, en baisse de 3,4% par rapport à 2006. L'effectif des chefs d'exploitation ou d'entreprise a diminué de 2,4%, celui des conjoints de 11%, celui des membres de la famille de 9,6%.

Répartition des cotisants AVI selon le statut
541 027 personnes en 2007



Source : MSA

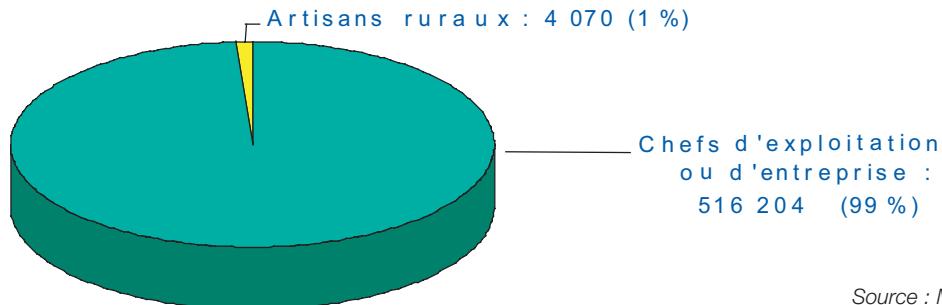
Depuis le 1er janvier 2003, les non-salariés agricoles, chefs d'exploitation ou d'entreprise, cotisent pour la retraite complémentaire obligatoire (RCO).

Le nombre de cotisants s'élève à 518 017 au 1er janvier 2007 (-2,3% par rapport au 1er janvier 2006), dont 385 426 cotisants à l'assiette minimum.

3. Les cotisants NSA en prestations familiales : 520 000 en 2007

Le nombre de cotisants de la branche famille s'élève à 520 274 en 2007, soit une baisse de 2,2% par rapport à 2006. Les effectifs des chefs d'exploitation ou d'entreprise et les effectifs des artisans ruraux diminuent respectivement de 2,2% et de 6,9%. Le nombre d'invalides s'élève à 4 394 en 2007 (0,8% des cotisants) contre 4 496 en 2006, en baisse de 2,3%.

Répartition des cotisants PFA selon le statut
520 274 personnes en 2007



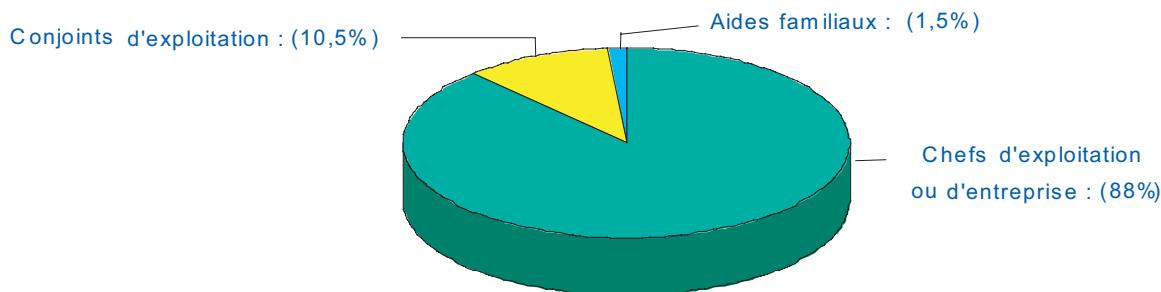
Source : MSA

4. Les cotisants accidents du travail (ATEXA) : 579 000 en 2007

L'assurance accidents du travail pour les non-salariés (ATEXA) est en vigueur depuis le 1er avril 2002 hors Alsace-Moselle. Le chef d'exploitation ou d'entreprise cotise pour lui-même, pour le conjoint participant aux travaux et pour les aides familiaux.

En 2007, le nombre de cotisants à l'ATEXA s'élève à 578 987 tous assureurs confondus, en baisse de 3% par rapport à 2006. Le nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise s'élève à 508 391 (- 2,1%). Les conjoints actifs sur l'exploitation (quel que soit le statut de conjoint, participants ou collaborateurs) sont au nombre de 61 827 (- 8,7%). L'effectif des aides familiaux est de 8 769 (- 8,5%).

Répartition des cotisants ATEXA selon le statut
578 987 en 2007 (tous assureurs)



Source : MSA

Comme pour l'assurance maladie, les non-salariés ont le choix de l'assureur en ATEXA. En 2007, le nombre de cotisants en ATEXA à la MSA s'élève à 215 490, en hausse de 3,6% par rapport à 2006. L'effectif de cotisants au groupement d'assureurs est de 363 497 (- 6,5%). La part de la population assurée en ATEXA par la MSA passe de 35% en 2006 à 37,2 en 2007.

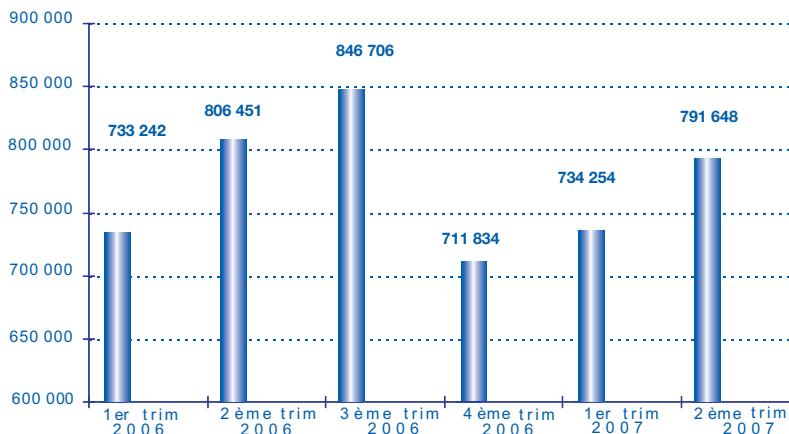
B. Le salariat du régime agricole en 2006 et 2007

1. Le nombre d'emplois en fin de trimestre

Le nombre d'emplois salariés a diminué de 1,4% entre le premier trimestre 2005 et le premier trimestre 2006. Il a diminué de 1% entre le deuxième trimestre 2005 et le deuxième trimestre 2006. Au troisième trimestre 2006, la diminution est plus forte : - 2,4% par rapport au troisième trimestre 2005. L'évolution du quatrième trimestre 2006 est de - 0,5% par rapport au quatrième trimestre 2005. Les deuxième et troisième trimestres sont caractérisés par un niveau élevé d'emplois saisonniers consacrés aux récoltes arboricoles et aux vendanges.

Entre le premier trimestre 2006 et le premier trimestre 2007, le nombre d'emplois a augmenté de 0,1% puis a diminué de 1,8% entre les deuxièmes trimestres 2006 et 2007.

Nombre d'emplois en fin de trimestre en 2006 et 2007



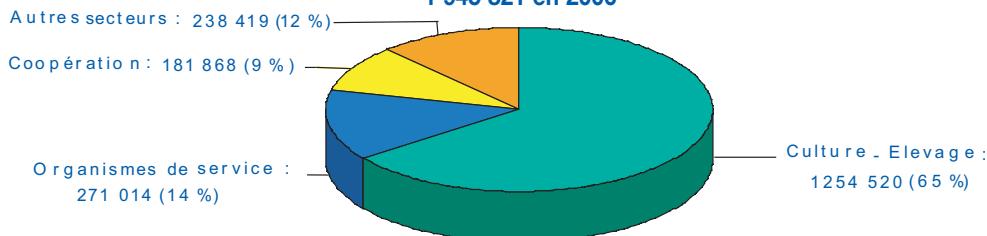
Source : MSA

2. Les contrats des salariés agricoles : 1,9 million en 2006

Le nombre de contrats est en diminution de 2,5% par rapport à 2005. Le taux d'évolution du nombre de contrats du secteur exploitation s'établit à - 3,2%, celui des organismes de services à - 1,4%, celui de la coopération à - 3,4% et les autres secteurs (travaux forestiers, entreprises de travaux agricoles, artisanat rural et activités diverses...) à + 0,6%.

Entre le premier trimestre 2006 et 2007, le nombre de contrats a augmenté de 0,6%. La hausse entre le deuxième trimestre 2006 et 2007 atteint 1,4%.

Répartition des contrats* des salariés agricoles selon le secteur d'activité
1 945 821 en 2006



Source : MSA

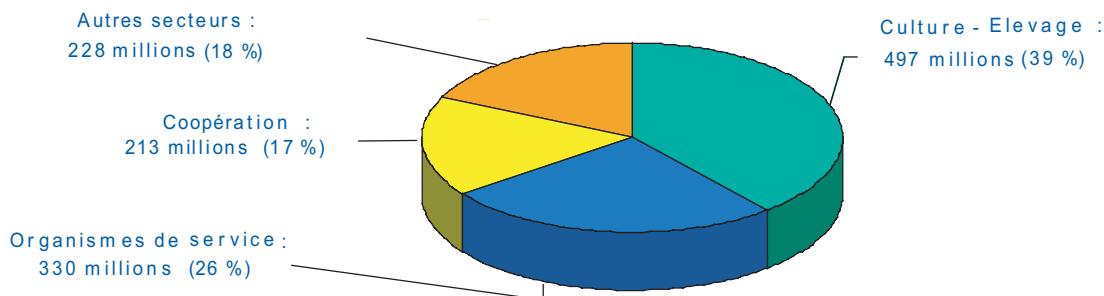
* Nouveaux contrats inclus, contrats clos inclus également. Une personne peut contracter plusieurs contrats dans l'année.

3. Nombre d'heures de travail des salariés agricoles : 1,3 milliard en 2006

Le nombre d'heures rémunérées est en baisse de 0,7% en 2006 par rapport à 2005. Le taux d'évolution du nombre d'heures du secteur exploitation s'établit à - 2,2%, celui des organismes de service à + 0,4%, celui de la coopération à - 1,8% et les autres secteurs à + 2,4%.

Entre le premier trimestre 2006 et le premier trimestre 2007, l'évolution du nombre d'heures de travail s'établit à + 0,2% ; l'évolution entre le deuxième trimestre 2006 et le deuxième trimestre 2007 s'établit à + 0,7%.

**Répartition du nombre d'heures rémunérées
des salariés agricoles selon le secteur d'activité
1 268 millions en 2006**



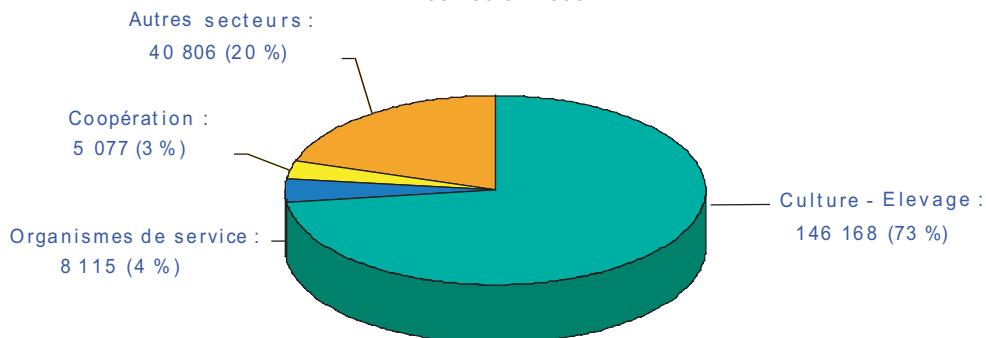
Source : MSA

4. Nombre d'établissements employeurs : 200 000 en 2006

Le nombre d'établissements d'employeurs est en baisse de 1,3% par rapport à 2005. Le taux d'évolution du nombre d'établissements du secteur exploitation s'établit à - 1,6%, celui des organismes de service à +1,2%, celui de la coopération à + 0,7% et les autres secteurs à - 0,8%.

Le nombre d'établissements employeurs a diminué de 1,2% entre le premier trimestre 2006 et le premier trimestre 2007. Il a baissé de 0,8% entre le deuxième trimestre 2006 et le deuxième trimestre 2007.

**Répartition du nombre d'établissements employeurs selon le secteur d'activité
200 166 en 2006**



Source : MSA

II. Les ressortissants du régime agricole : 6,4 millions au 1er juillet 2006

Le terme ressortissant du régime agricole désigne toute personne qui a un lien avec le régime agricole. Sont pris en compte dans le calcul des ressortissants les personnes protégées en maladie au régime agricole et les bénéficiaires d'un avantage de vieillesse au régime agricole couverts en maladie par un autre régime.

Le nombre de ressortissants a diminué de 0,5% entre le 1er juillet 2005 et le 1er juillet 2006. Le nombre de ressortissants du régime des non-salariés a baissé de 2,7%, tandis que celui des salariés a augmenté de 1,3%.

Répartition des ressortissants selon le régime 6 452 611 personnes au 1er juillet 2006

Non-salariés : 2 836 187

Salariés : 3 616 424



Source : MSA

Les retraités polypensionnés non couverts en maladie peuvent être comptabilisés une fois au régime des non-salariés et une fois au régime des salariés.

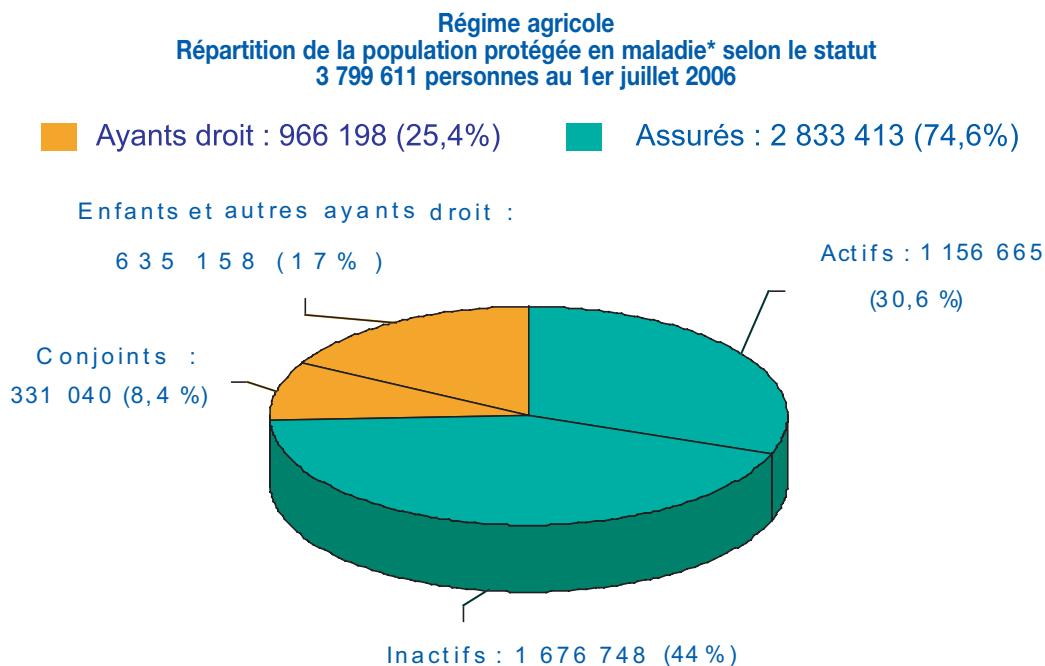
III. La population protégée en maladie* : 3,8 millions au 1er juillet 2006

Le nombre de personnes protégées en maladie au régime agricole, c'est-à-dire pour lesquelles le régime agricole est susceptible de servir un remboursement au titre d'une prestation maladie, s'élève à 3 799 611 en 2006 (- 2,2% par rapport à 2005) dont la moitié relève du régime des non-salariés agricoles et la moitié du régime des salariés agricoles.

Les assurés ou ouvriers droit, qui s'élèvent à 2,8 millions de personnes, se répartissent en 1,1 million d'actifs cotisants et 1,7 million d'inactifs (retraités, pré-retraités, chômeurs indemnisés et invalides non cotisants). Les ayants droit représentent 1 million de personnes, dont 66% d'enfants.

Par cotisant actif, sont dénombrées en moyenne 3,3 personnes protégées : c'est-à-dire que chaque cotisant actif fait bénéficier d'une couverture maladie, outre lui-même, 2,3 autres personnes.

Les cotisants actifs salariés protégés en maladie au régime agricole sont exprimés en ETP, à l'exclusion du secteur d'activité organismes professionnels agricoles.



Source : MSA

*Changement de champ pour les personnes protégées en maladie salariées par rapport aux Chiffres utiles de l'édition 2007.

Les données sont celles retenues dans le cadre de la commission de compensation après minoration des effectifs par la DSS.

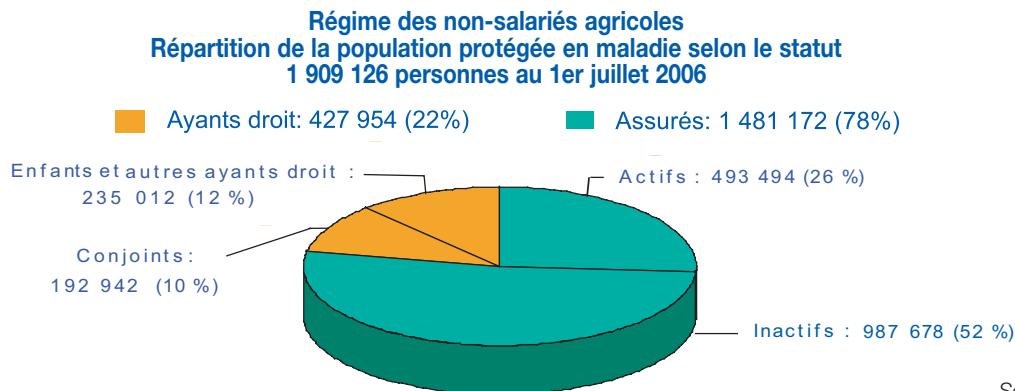
Pour mémoire, le nombre de personnes protégées en maladie au régime agricole, s'élevait à 3 884 614 au 1^{er} juillet 2005 après minoration des effectifs par la DSS.

A. Les personnes protégées en maladie au régime des non-salariés agricoles : 1,9 million au 1er juillet 2006

Le nombre de personnes protégées en maladie par le régime des non-salariés agricoles s'élève à 1 909 126 en 2006 (- 3,3% par rapport à 2005), dont 1,5 million d'assurés.

Les assurés inactifs, environ 1 million, se répartissent en 924 738 retraités, 54 795 pré-retraités et chômeurs indemnisés et 8 145 invalides.

Le nombre de cotisants actifs s'élève à 493 494. Il y a 3,9 personnes protégées par cotisant actif.



Source : MSA

B. Les personnes protégées en maladie* au régime des salariés agricoles : 1,9 million au 1er juillet 2006

Le nombre de personnes protégées en maladie par le régime des SA s'élève à 1 890 485 en 2006 (- 1,1% par rapport à 2005), dont 1,3 million d'assurés.

Le nombre d'assurés inactifs s'élève à 689 070.

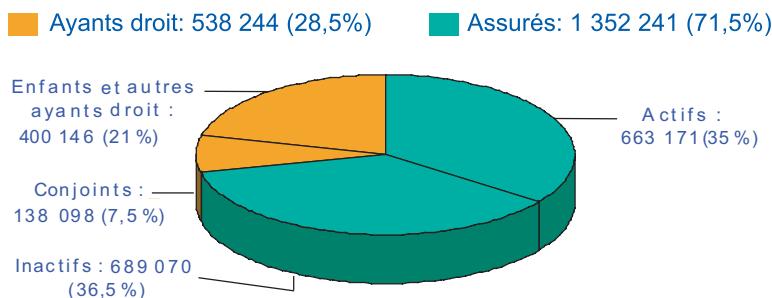
Le nombre d'assurés actifs pris en compte s'élève à 663 171. Il y a 2,9 personnes protégées par cotisant actif.

**Changement de champ pour les personnes protégées en maladie salariées par rapport aux Chiffres utiles de l'édition 2007.*

Les données sont celles retenues dans le cadre de la commission de compensation après minoration des effectifs par la DSS.

Pour mémoire, le nombre de personnes protégées en maladie au régime agricole, s'élevait à 1 910 970 au 1^{er} juillet 2005 après minoration des effectifs par la DSS.

Régime des salariés agricoles
Répartition de la population protégée en maladie* selon le statut
1 890 485 personnes au 1er juillet 2006

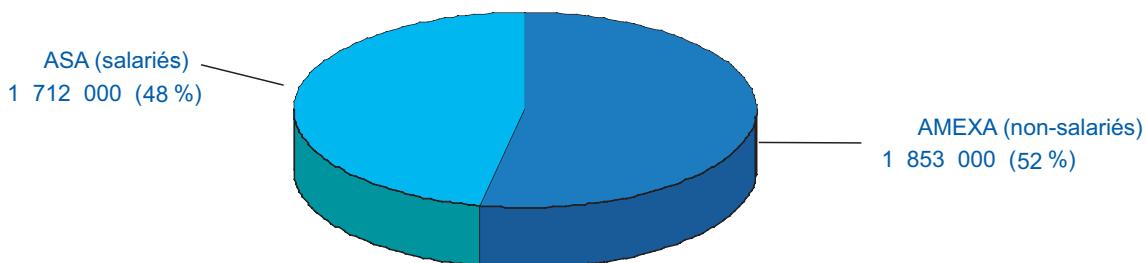


Source : MSA

C. La population des patients au régime agricole : 3,6 millions en 2007

La population des patients correspond aux personnes ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins en médecine ambulatoire ou en hospitalisation privée au cours de l'année par le régime agricole.

Répartition des patients en maladie au régime agricole
(hors CMU de base)
selon le régime
3 565 000 personnes en 2007



Source : MSA

D. Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU) et/ou de la CMU complémentaire : 131 289 au 31 décembre 2007

Depuis le 1er janvier 2000, la CMU de base protège les personnes qui ne peuvent relever d'un régime professionnel en qualité d'assuré ou d'ayant droit. La CMU remplace l'assurance personnelle.

La CMU complémentaire (CMU-C) permet aux personnes disposant de faibles ressources de bénéficier d'un remboursement amélioré pour un ensemble défini de biens et de services de santé.

Le nombre de bénéficiaires de la CMU et/ou de la CMU complémentaire s'élève à 131 289 au 31 décembre 2007.

Le nombre de bénéficiaires de la CMU-C au régime agricole est de 129 916 au 31 décembre 2007, dont 22% relèvent du régime des non-salariés et 78% de celui des salariés agricoles. Parmi ces bénéficiaires, 127 597 personnes relèvent de la CMU-C uniquement et 2 319 personnes relèvent à la fois de la CMU de base et de la CMU-C.

Au 31 décembre 2007, 1 373 personnes relèvent de la CMU de base uniquement.

IV. Les personnes couvertes en action sanitaire et sociale : 4,3 millions de personnes au 1er juillet 2006

Sont couvertes en ASS au régime agricole les personnes protégées en maladie non retraitées au régime agricole, ainsi que les retraités à titre principal au régime agricole, qu'ils soient protégés ou non en maladie dans le régime.

Le nombre de personnes couvertes en ASS au régime des non-salariés agricoles s'élève à 2,2 millions de personnes, celui des personnes couvertes en ASS au régime des salariés agricoles est de 2,1 millions de personnes.

V. Les bénéficiaires d'un avantage de vieillesse : 4,3 millions fin 2006 (Métropole)

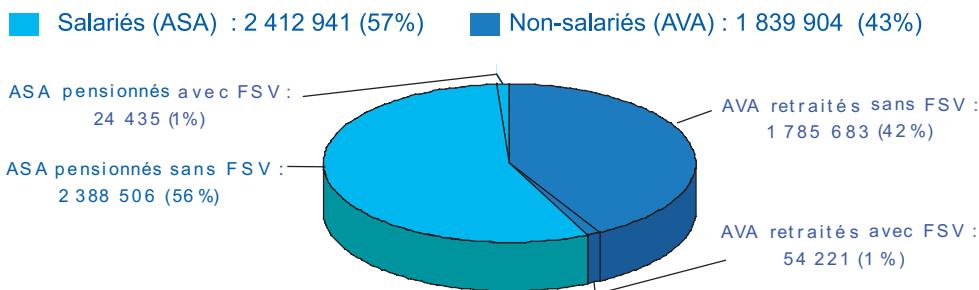
La population des bénéficiaires d'un avantage de vieillesse du régime agricole a augmenté de 0,5% entre 2005 et 2006. L'effectif des retraités anciens non salariés agricoles (AVA) s'élève à 1,8 million de personnes (- 1,2% par rapport à 2005). Celui des pensionnés anciens salariés agricoles (ASA) s'élève à 2,4 millions de personnes (+ 1,8%).

Le régime agricole gère 4,3 millions de dossiers de retraites. Près de 19% d'entre eux bénéficient d'un avantage au titre du régime des non-salariés agricoles et du régime des salariés agricoles.

Au régime vieillesse des non-salariés agricoles, il y a 0,36 actif cotisant pour 1 retraité de droits directs âgé de 65 ans et plus en 2006.

Au régime vieillesse des salariés agricoles, il y a 0,42 actif cotisant pour 1 pensionné de droits directs âgé de 65 ans et plus en 2006. L'allocation supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse (FSV), dont le montant est forfaitaire, est versée sous conditions de ressources en complément d'un avantage de vieillesse. L'évolution du nombre des bénéficiaires est un indicateur de la faiblesse des retraites et de la précarité des montants. Le nombre de titulaires de l'allocation supplémentaire du FSV est en recul chez les non-salariés, - 10,6%, et chez les salariés : - 3,8% entre 2005 et 2006.

Répartition AVA-ASA des bénéficiaires vieillesse au régime agricole (Métropole) 4 252 845 bénéficiaires en 2006



Source : MSA

L'ouverture du droit à une pension de vieillesse est conditionnée, pour les non-salariés agricoles, au versement d'une cotisation pour une durée d'activité minimum d'un an. Cette ouverture de droit est effectuée pour les salariés agricoles dès lors que le versement de cotisations permet de valider au minimum un trimestre.

Parmi les bénéficiaires d'une pension de vieillesse agricole, 1,6 million d'entre eux peuvent percevoir des prestations maladies de la MSA. Les autres dépendent d'un autre régime de protection sociale pour leur couverture maladie.

Les non-salariés agricoles bénéficient depuis 2003 de la retraite complémentaire obligatoire (RCO).

Le régime RCO compte 451 773 bénéficiaires au 31 décembre 2006 dont 430 935 bénéficiaires de droits personnels gratuits et 1 134 personnes bénéficiaires au titre de la réversion.

VI. Les familles bénéficiaires de prestations familiales, d'AAH de logement et/ou du RMI

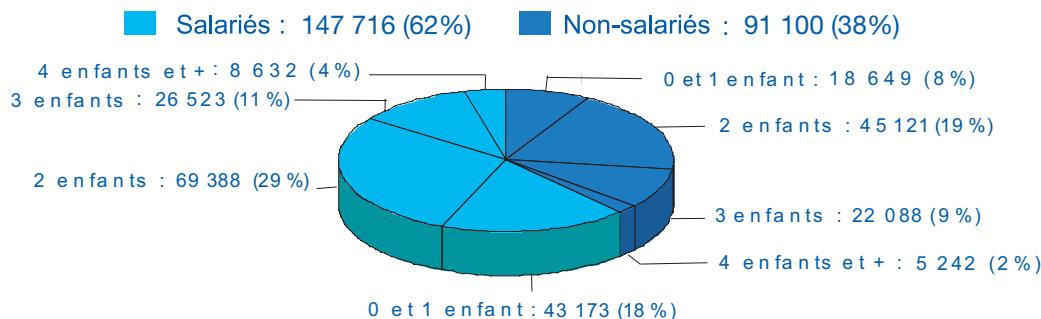
Au 31 décembre 2007, au régime agricole, 444 232 familles ont bénéficié d'une ou plusieurs prestations familiales, logement, invalidité et/ou précarité, effectifs en baisse de 2,2% par rapport au 31 décembre 2006. Parmi ces familles, 254 675 relèvent du régime des salariés agricoles (- 0,8%) et 189 557 du régime des non-salariés agricoles (- 3,8%). Le nombre d'enfants concernés s'élève à 494 459 (- 2,4% par rapport au 31 décembre 2006) dont 197 609 pour le régime des non-salariés agricoles (- 4,6%) et 296 850 pour le régime des salariés agricoles (- 0,9%).

A. Les familles bénéficiaires de prestations familiales : 239 000 familles et 491 000 enfants au 31 décembre 2007

Le nombre de familles du régime agricole bénéficiaires d'au moins une prestation familiale au 31 décembre 2007 (allocation logement à caractère familiale incluse, hors allocation aux adultes handicapés), sans double compte, s'élève à 238 816 (- 2,5% par rapport au 31 décembre 2006). Ces familles totalisent 490 968 enfants (- 2,4%).

Le régime des non-salariés gère 91 100 familles (- 4,7% par rapport au 31 décembre 2006) et 196 838 enfants (- 4,5%). Le régime des salariés gère 147 716 familles et 294 130 enfants (respectivement - 1,1% et - 0,9% par rapport au 31 décembre 2006).

Répartition des familles bénéficiaires de prestations familiales (ALF incluse, hors AAH) selon la taille de la famille au régime agricole 238 816 au 31 décembre 2007



Source : MSA

Les prestations familiales peuvent se classer en trois catégories : les prestations liées à l'entretien des enfants, les prestations liées à la naissance ou l'accueil d'un jeune enfant et les prestations servies pour des situations particulières des enfants ou des parents.

■ **Allocations liées à l'entretien des enfants** : allocations familiales (AF), allocation de rentrée scolaire (ARS) non servie au premier semestre, complément familial (CF), prestations conventionnelles (PCO).

■ **Allocations liées à la naissance ou l'accueil d'un jeune enfant** : prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), allocation pour jeune enfant (APJE), allocation d'adoption (AA), allocation parentale d'éducation (APE), allocation de garde d'enfant à domicile (AGED), aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA).

■ **Allocations liées à des situations particulières des enfants ou des parents** : allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) qui remplace l'allocation d'éducation spéciale (AES), allocation de présence parentale (APP), allocation de parent isolé (API), allocation de soutien familial (ASF).

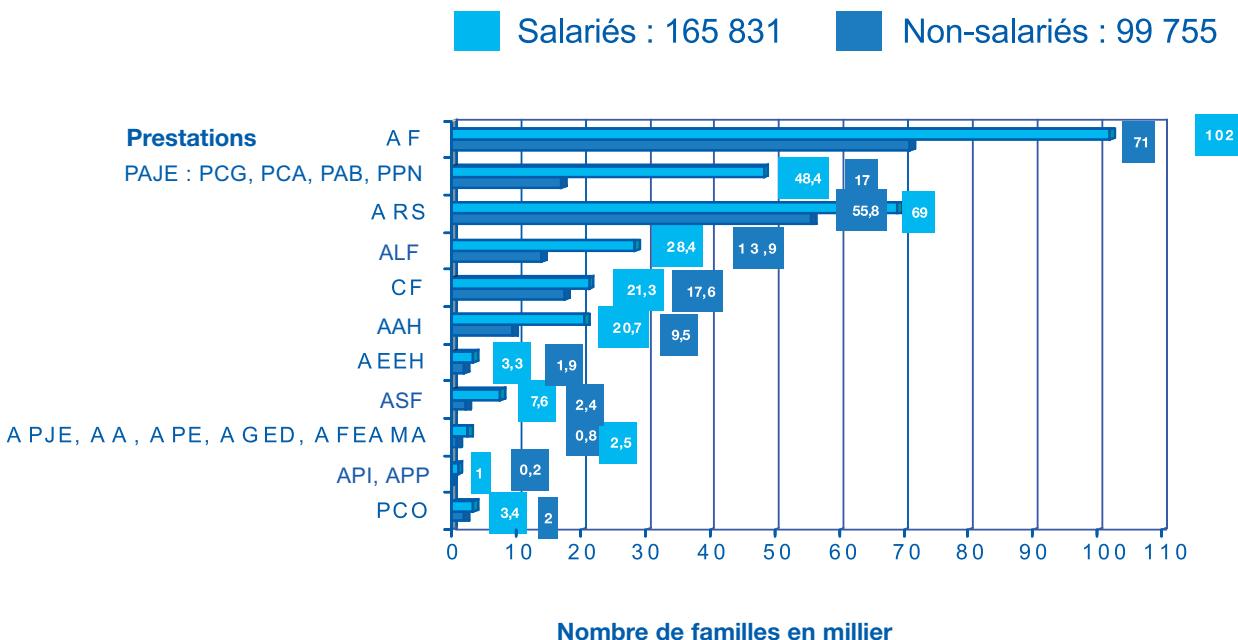
L'allocation logement à caractère familial (ALF) est une prestation familiale, mais a la particularité de pouvoir être associée également aux aides au logement.

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) n'est pas une prestation familiale, bien qu'elle soit versée comme telle par les MSA. Elle est attribuée à 30 181 familles au régime agricole au 31 décembre 2007 (- 1,5% par rapport au 31 décembre 2006), dont 9 515 pour le régime des non-salariés (- 9%) et 20 666 pour le régime des salariés (+ 2,4%). Dans un couple, les deux conjoints pouvant bénéficier de l'AAH, le nombre de personnes bénéficiaires s'élève à 31 019 au 31 décembre 2007.

Une famille peut bénéficier de plusieurs types de prestations familiales.

Parmi les prestations familiales, ce sont les allocations familiales, non soumises à condition de ressources, qui bénéficient au plus grand nombre de familles. Elles sont servies à 70 952 familles du régime des non-salariés et à 101 960 familles du régime des salariés au 31 décembre 2007.

Répartition du nombre de familles bénéficiaires de prestations familiales ou d'AAH par type de prestation au régime agricole au 31 décembre 2007



Source : MSA

* Changement de champ par rapport à Chiffres Utiles édition 2007. Les familles bénéficiaires de l'ARS sont incluses dans le dénombrement de décembre bien que l'ARS soit versée une seule fois au cours de l'année civile en août.

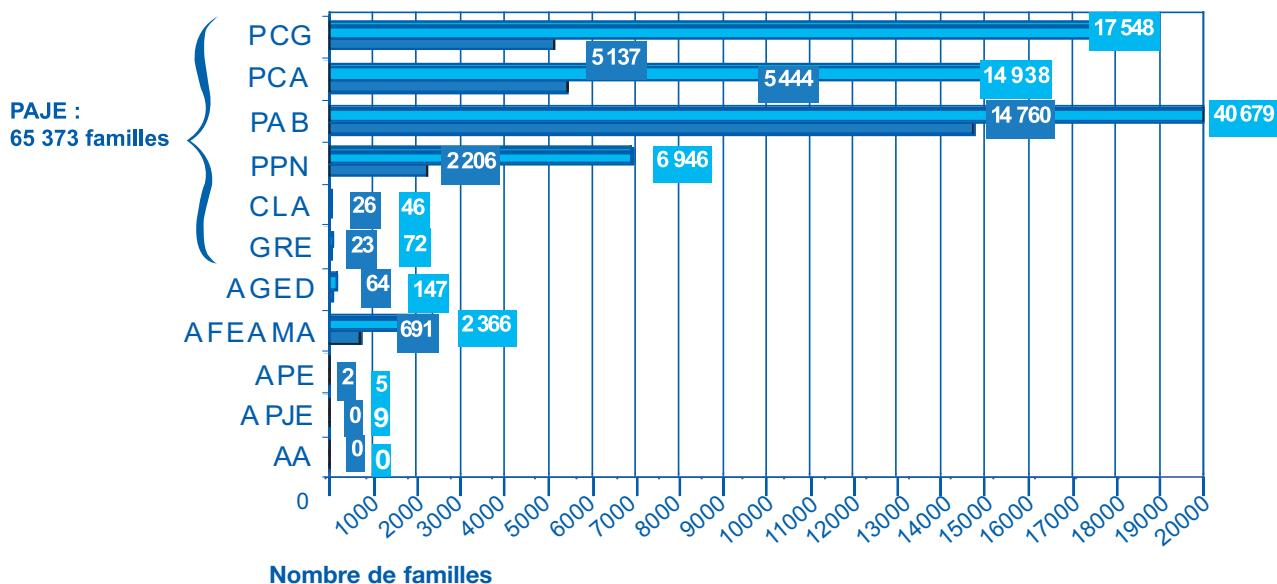
Depuis le 1er janvier 2004, la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) se substitue progressivement aux allocations liées à la garde d'enfants (APE, AGED, AFEAMA), l'allocation pour jeune enfant (APJE) et l'allocation d'adoption (AA).

Au 31 décembre 2007, 68 520 familles sont bénéficiaires d'une des prestations liées à la naissance, l'accueil et la garde des jeunes enfants, soit au titre de la PAJE, soit au titre des allocations toujours en vigueur au 1er janvier 2004. A la fin du second semestre 2007, 65 373 familles bénéficient de la PAJE au régime agricole, dont 26% pour le régime des non-salariés et 74% pour le régime de salariés.

**Nombre de familles bénéficiaires de prestations liées à la naissance,
l'accueil et la garde d'enfants :
68 520 au 31 décembre 2007**

Prestations

■ Salariés : 50 808 ■ Non-salariés : 17 712



Source : MSA

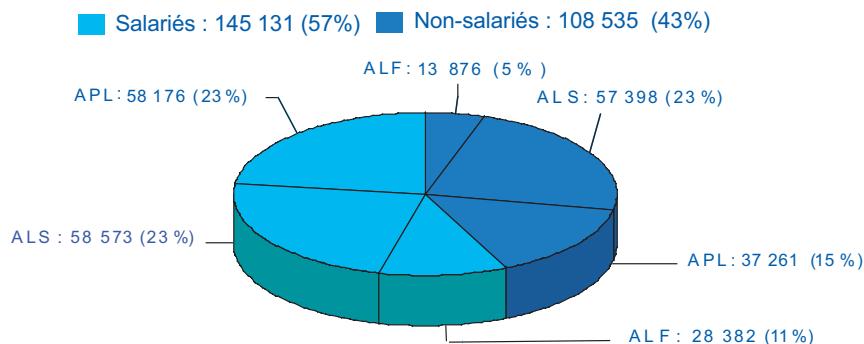
Le congé paternité est entré en vigueur le 1er janvier 2002.

Pour l'année 2007, 16 425 bénéficiaires ont perçu des indemnités journalières à ce titre au régime agricole, dont 3 332 pères (20%) relevant du régime des non-salariés et 13 093 pères (80%) affiliés au régime des salariés agricoles.

B. Les familles bénéficiaires de prestations logement : 254 000 familles au 31 décembre 2007

Le nombre de familles bénéficiaires d'allocation logement s'élève à 253 666 au 31 décembre 2007 au régime agricole (- 2,3%) par rapport au 31 décembre 2006) dont 108 535 pour les non-salariés (- 2,9%) et 145 131 pour les salariés (- 1,8%).

Répartition des familles bénéficiaires d'allocation logement au régime agricole 253 666 personnes au 31 décembre 2007

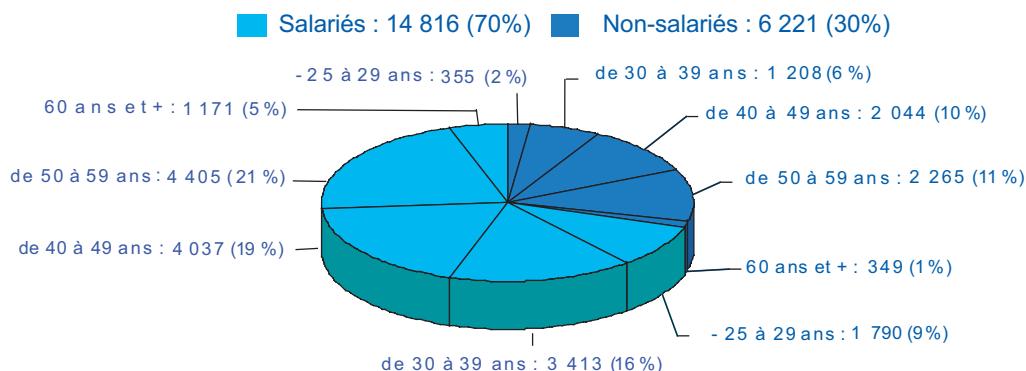


Source : MSA

C. Les allocataires du revenu minimum d'insertion : 21 000 au 31 décembre 2007

Le nombre d'allocataires du RMI, (bénéficiaires de prime inclus), s'élève à 21 037 au 31 décembre 2007, en diminution de 8,9% par rapport au 31 décembre 2006. Le nombre d'allocataires du RMI au régime des non-salariés atteint 6 221 (- 10,9%), celui du régime des salariés 14 816 (- 8%).

Répartition des bénéficiaires du RMI par tranche d'âge au régime agricole 21 037 personnes au 31 décembre 2007



Source : MSA

Le contrat d'avenir (CAV) a été créé le 19 mars 2005 pour les bénéficiaires de minima sociaux. Au 31 décembre 2007, 2 299 personnes en bénéficiaient, dont 2 216 allocataires du RMI.

En 2005 le contrat d'insertion (CI-RMA) est étendu aux bénéficiaires de tous les minima sociaux. Le régime agricole compte 373 allocataires du CI-RMA au 31 décembre 2007, dont 350 allocataires du RMI.

La prime exceptionnelle de retour à l'emploi (PRE) a été créée le 1er septembre 2005 et ne concernait plus que 4 personnes au 31 décembre 2007.

La prime de retour à l'emploi LOI a été créée le 23 mars 2006 et 2 058 allocataires en bénéficiaient au 31 décembre 2007, dont 2 013 allocataires du RMI.

La prime forfaitaire d'intéressement concerne à 1 360 allocataires au 31 décembre 2007, dont 1 317 allocataires du RMI.

VII. Les personnes couvertes contre les accidents du travail et le nombre d'accidents déclarés

A. Les salariés agricoles

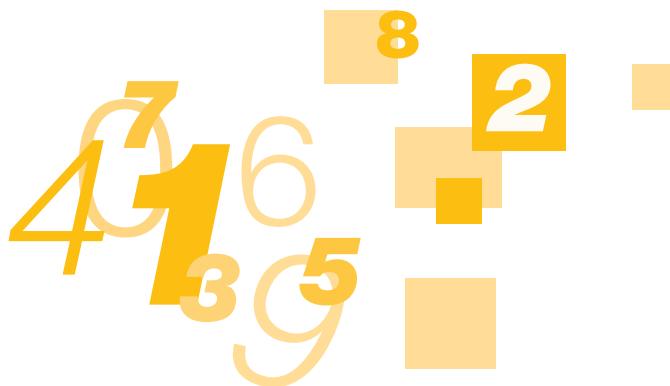
La couverture du risque contre les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles concerne tous les salariés agricoles hormis ceux des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle qui bénéficient d'un régime particulier. Le nombre de personnes protégées contre les accidents du travail s'élève à 1,7 million en 2006 (élèves inclus) au régime des salariés agricoles. Il a été déclaré 85 115 accidents en 2006.

B. Les non-salariés agricoles

Les non-salariés agricoles bénéficient depuis le 1er avril 2002 d'une couverture sociale obligatoire contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (ATEXA).

Le nombre de personnes couvertes s'élève à 586 992 au 31 décembre 2007, tous assureurs confondus en métropole, auquel s'ajoutent les enfants sous certaines conditions. Il a été déclaré 31 819 accidents au titre de 2007.

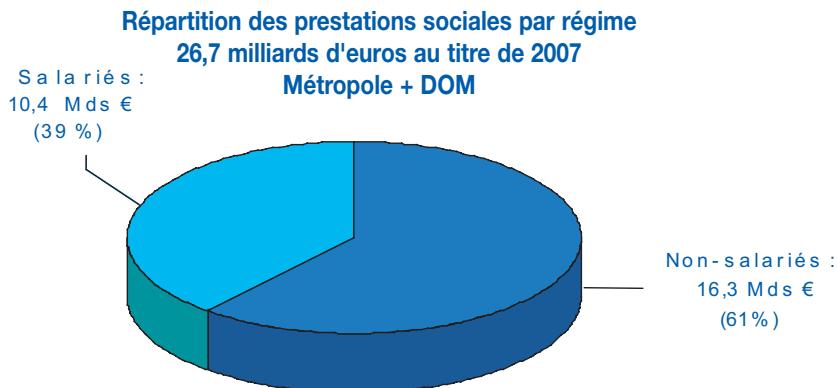
Deuxième partie



Les montants

I. Les prestations sociales du régime agricole : 26,7 milliards d'euros au titre de 2007

Les prestations sociales du régime agricole pour l'ensemble des risques ont augmenté de 2,1% par rapport à 2006. L'évolution relative au régime des non-salariés agricoles est de +1,7%, celle des salariés est de + 2,7%.

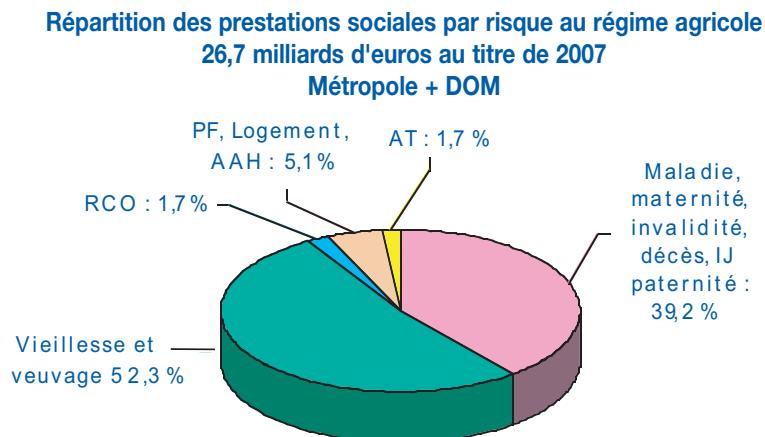


Source : MSA

Plus de la moitié (52,3%) des prestations du régime agricole en 2007 concerne le poste vieillesse et veuvage.

Le montant général des prestations maladie, maternité, invalidité et décès, des indemnités journalières liées au congé paternité s'élève à 10,5 milliards d'euros au titre de 2007. L'évolution de ce poste est de + 2,0% entre 2006 et 2007.

Les prestations au titre des PF, logement et l'AAH s'élèvent à 1,4 milliard d'euros.



Source : MSA

■ Les évolutions par risque pour le régime des NSA sont :

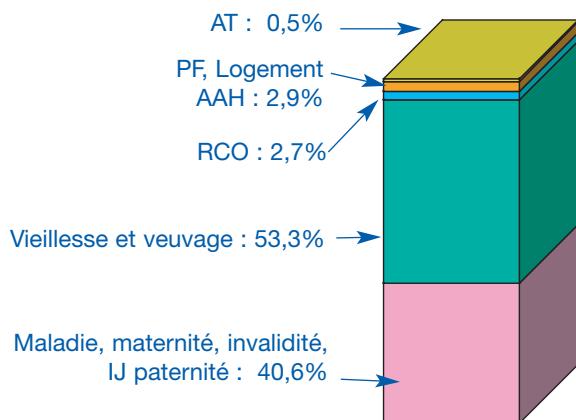
- + 1,9% pour les prestations vieillesse et veuvage,
- + 1,4% pour la retraite complémentaire obligatoire (RCO),
- + 1,8% au titre de la maladie, maternité, invalidité et indemnités journalières liées au congé paternité,
- - 1,6% pour le poste PF,
- - 1,0% pour les prestations, relatives aux accidents du travail par rapport à 2006.

■ Les évolutions par risque pour le régime des SA sont :

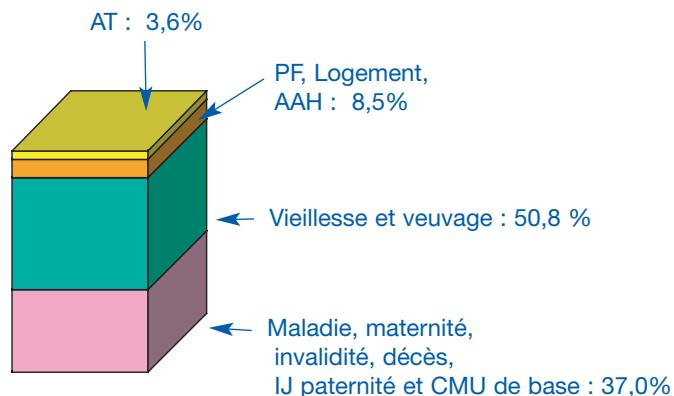
- + 3,1% pour les prestations vieillesse et veuvage,
- + 2,5% au titre de la maladie, maternité, invalidité, décès, IJ liées au congé paternité et CMU de base,
- + 2,2% pour le poste PF,
- + 1,9% pour les prestations relatives aux accidents du travail par rapport à 2006.

Structure des prestations sociales par régime et par risque 26,7 milliards d'euros au titre 2007 Métropole + DOM

Non-salariés : 16,3 Mds €



Salariés : 10,4 Mds €



Source : MSA

II. Les cotisations et les contributions sociales agricoles

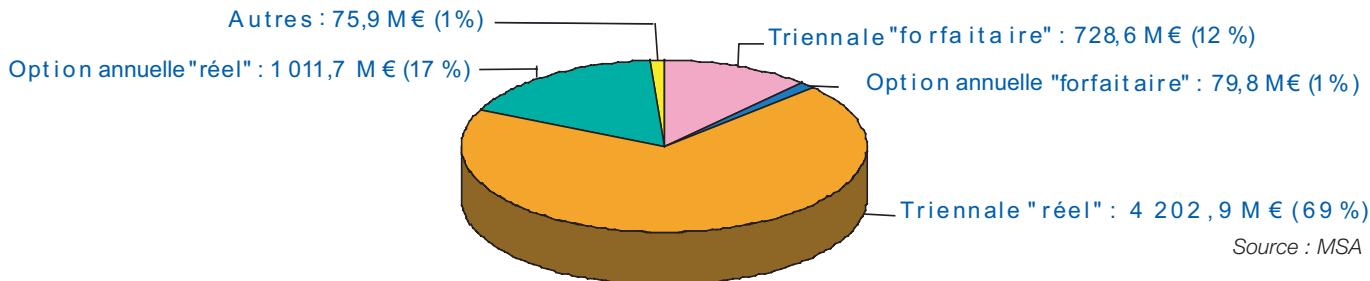
Les cotisations sont déterminées à partir d'assiettes, celle du revenu professionnel agricole pour les non-salariés et celle de la masse salariale pour les salariés.

A. L'assiette "revenu professionnel" PFA des non-salariés agricoles : 6,1 milliards d'euros en 2007

Dans la branche famille, aucun minimum ni plafonnement ne s'imposant, l'assiette sociale PFA reflète le niveau de l'assiette brute "revenu professionnel" des non-salariés agricoles.

L'assiette "revenu professionnel" PFA a diminué de 2,7% entre 2006 et 2007.

Répartition de l'assiette "revenu professionnel" PFA selon le statut
Assiette : 6,1 milliards d'euros en 2007

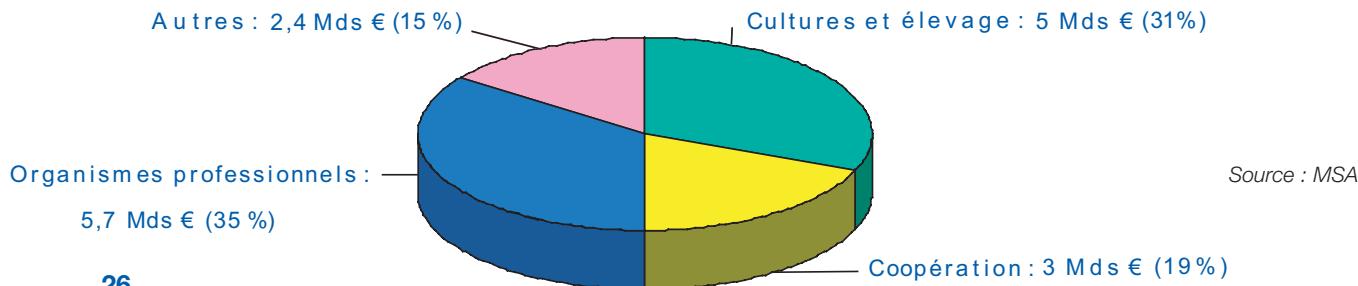


B. La masse salariale des salariés agricoles : 16,1 milliards d'euros en 2006

Les cotisations des assurances sociales agricoles (ASA), maladie, vieillesse et veuvage, sont assises sur les salaires. La cotisation de prestations familiales, également assise sur les salaires, peut l'être sur une assiette forfaitaire dans certains cas. Elle est due uniquement par l'employeur.

La masse salariale a augmenté de 2,1% entre 2005 et 2006.

Répartition de la masse salariale selon le secteur d'activité
16,1 milliards d'euros en 2006

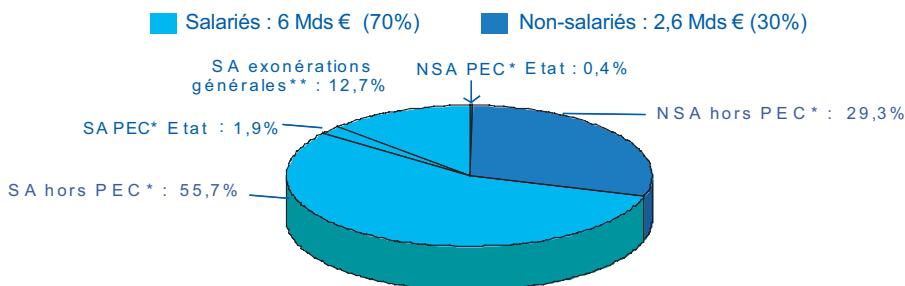


C. Les cotisations du régime agricole

1. Les cotisations techniques et complémentaires : 8,6 milliards d'euros en 2007

L'ensemble des cotisations - qu'elles soient payées par les chefs d'exploitation, leurs conjoints et aides familiaux, les chefs d'entreprise agricole et leurs salariés, exonérées et prises en charge par l'Etat ou compensées par des recettes fiscales - a augmenté de 0,8% par rapport à 2006. Le montant des cotisations techniques et complémentaires s'élève à 2,6 milliards d'euros pour les non-salariés agricoles au titre de 2007 (-2,6%) et à 6 milliards d'euros pour les salariés (+2,3%). A partir de 2006, les mesures d'allègement général de cotisations ne sont plus prises en charge par l'Etat, mais compensées par des recettes fiscales. Les montants indiqués relatifs aux mesures d'allègement général correspondent au coût de ces mesures et non pas aux recettes fiscales attendues.

Répartition des cotisations techniques et complémentaires par régime
8,6 milliards d'euros au titre de 2007



Source : MSA

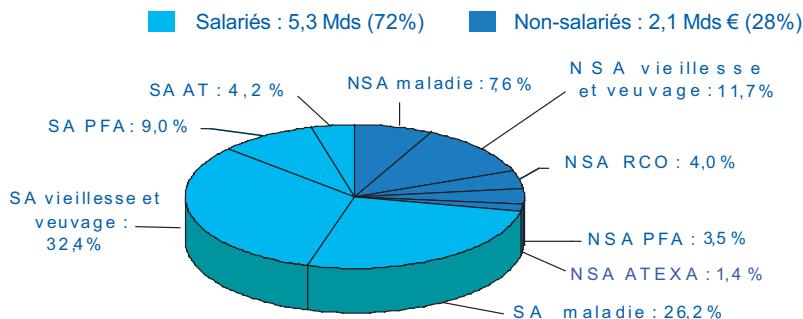
* PEC = prise en charge.

** Part que représente le coût des mesures d'allègement général et non pas part des recettes fiscales. Prévention AT et cotisations DOM inclus.

2. Les cotisations techniques : 7,4 milliards d'euros en 2007

Les cotisations techniques (+ 1% par rapport à 2006) représentent 86% de l'ensemble des cotisations en 2007. Elles s'élèvent à 2,1 milliards d'euros pour les non-salariés (- 2,6%) et 5,3 milliards d'euros pour les salariés (+ 2,5%).

Répartition des cotisations techniques par risque et par régime
7,4 milliards d'euros au titre 2007



En droits constatés

Source : MSA

D. Les contributions sociales du régime agricole

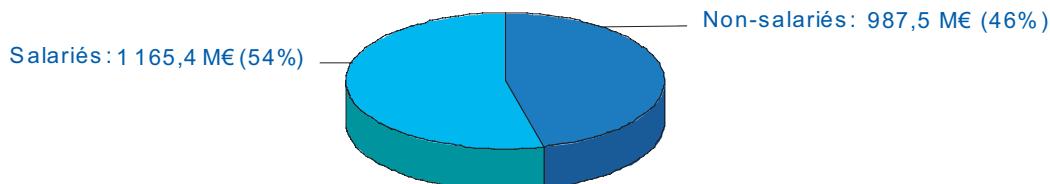
1. La CSG : 2,3 milliards d'euros en 2007

La contribution sociale généralisée (CSG) existe depuis 1991. Elle est destinée au financement des régimes obligatoires d'assurance maladie.

Le taux de la CSG est de 7,5% sur les revenus du travail et 6,6% sur les revenus de remplacement en 2007.

Les montants de la CSG s'élèvent à 2 153 millions d'euros au titre de 2007, en baisse de 5,5% par rapport à 2006. Les montants de la CSG émis auprès des non-salariés s'élèvent à 987,5 millions d'euros, ceux des salariés à 1 165,4 millions d'euros.

Structure des montants de CSG au régime agricole
2 152,9 millions d'euros au titre de 2007



En droits constatés

Source : MSA

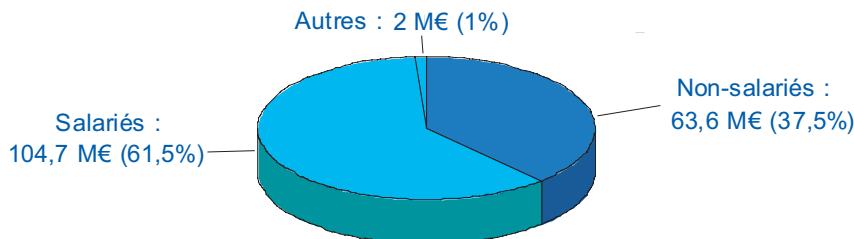
2. La CRDS : 170 millions d'euros en 2007

La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) existe depuis 1996. Le produit de cette contribution est versé à l'ACOSS pour être affecté à la caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES).

Le taux de la CRDS est fixé à 0,5% depuis 1996.

Les montants de la CRDS s'élèvent à 170,3 millions d'euros au titre de 2007, en hausse de 0,8% par rapport à 2006 dont 63,6 millions d'euros pour les non-salariés et 104,7 millions d'euros pour les salariés.

Structure des montants de CRDS émis au régime agricole
170,3 millions d'euros au titre de 2006



En droits constatés

Source : MSA

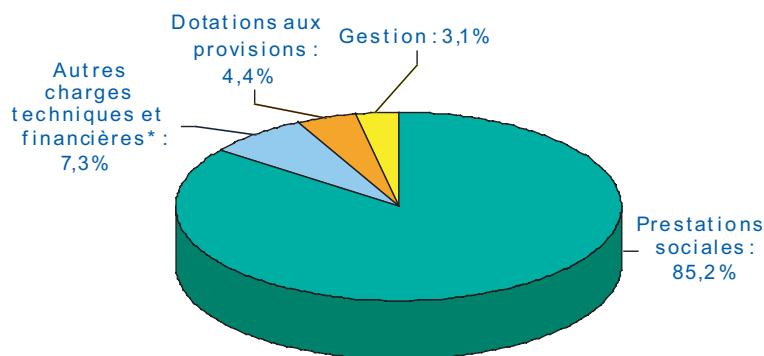
III. Les budgets des régimes agricoles

A. Les charges du régime des non-salariés agricoles (hors RCO) : 18,8 milliards d'euros en 2008

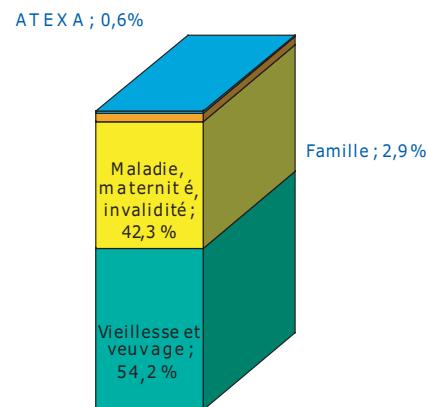
Les charges du régime des non-salariés agricoles, présentées en commission des comptes de la sécurité sociale, s'élèvent à 18,8 milliards d'euros en 2008 (+ 2,1% par rapport à 2007).

Les prestations sociales, hors RCO s'élèvent à 16 milliards d'euros (+ 0,8 % par rapport à 2007). La branche vieillesse et veuvage s'élève à 8,7 milliards d'euros (+0,1% par rapport à 2007). La branche maladie maternité invalidité s'élève à 6,8 milliards d'euros (+ 2,1% par rapport à 2007).

Répartition des charges, hors RCO par nature du régime des non-salariés agricoles 18,8 milliards d'euros en 2008



Répartition des prestations sociales par branche 16 milliards d'euros en 2008



* yc contribution CNSA

En droits constatés

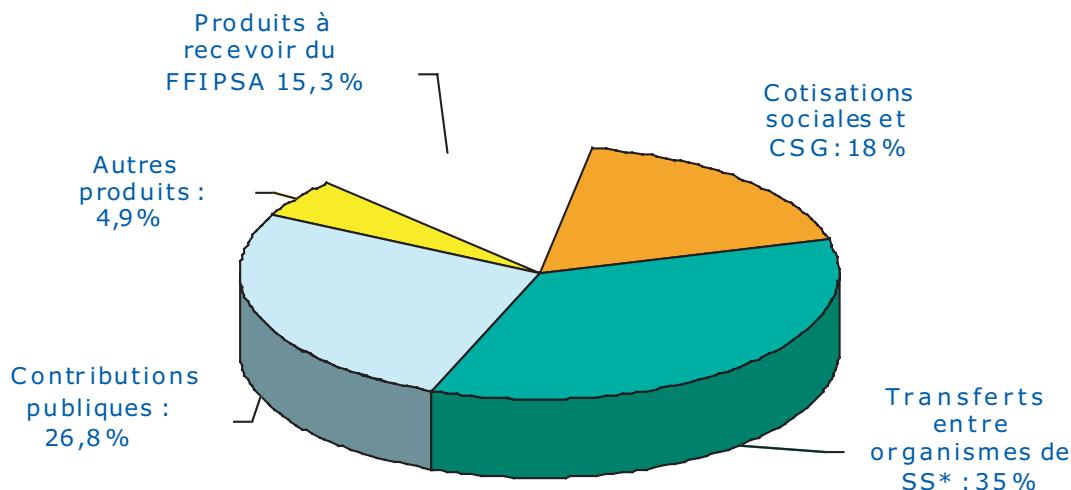
Source : Calculs MSA d'après le la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2007

B. Les produits du régime des non-salariés agricoles : 15,9 milliards d'euros en 2008, soit un déficit de 2,9 milliards d'euros

Le budget des non-salariés agricoles est en déséquilibre de 2,9 milliards d'euros, soit 15,3% du budget.

Les produits du régime des non-salariés agricoles sont de natures diverses. Le financement professionnel, constitué des cotisations sociales (techniques et de gestion) et de la CSG, représente 18% du budget. Les autres sources de financement proviennent des différents transferts entre organismes de sécurité sociale (6,6 milliards d'euros), dont la compensation démographique (5,4 milliards d'euros), des contributions publiques incluant les impôts et les taxes affectées (5 milliards d'euros), dont 4,8 milliards d'euros de taxe sur la consommation du tabac et 0,1 milliard d'euros de produits de gestion.

Répartition des produits par nature du régime des non-salariés agricoles 15,9 milliards d'euros en 2008, et 2,9 milliards de déséquilibre



* y compris remboursement CNSA

En droits constatés

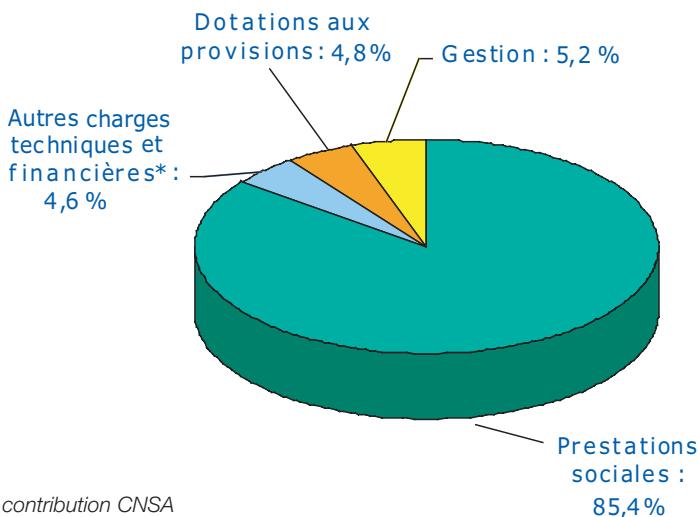
Source : Calculs MSA d'après le la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2007

C. Les charges du régime des salariés agricoles : 12,5 milliards d'euros en 2008

Les charges du régime des salariés agricoles, présentées en commission des comptes de la sécurité sociale, s'élèvent à 12,5 milliards d'euros en 2008 (+ 2,8% par rapport à 2007).

Les prestations sociales atteignent 10,7 milliards d'euros (+ 2,7% par rapport à 2007). La branche vieillesse et veuvage s'élève à 5,4 milliards d'euros (+ 2,4% par rapport à 2007). La branche maladie maternité invalidité décès s'élève à 4 milliards d'euros (+ 3,3% par rapport à 2007).

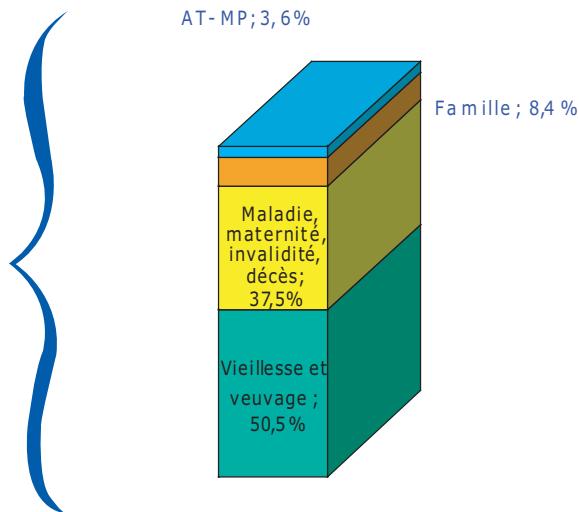
**Répartition des charges par nature du régime des salariés agricoles
12,5 milliards d'euros en 2008**



* yc contribution CNSA

En droits constatés

**Répartition des prestations sociales par branche
10,7 milliards d'euros en 2008**

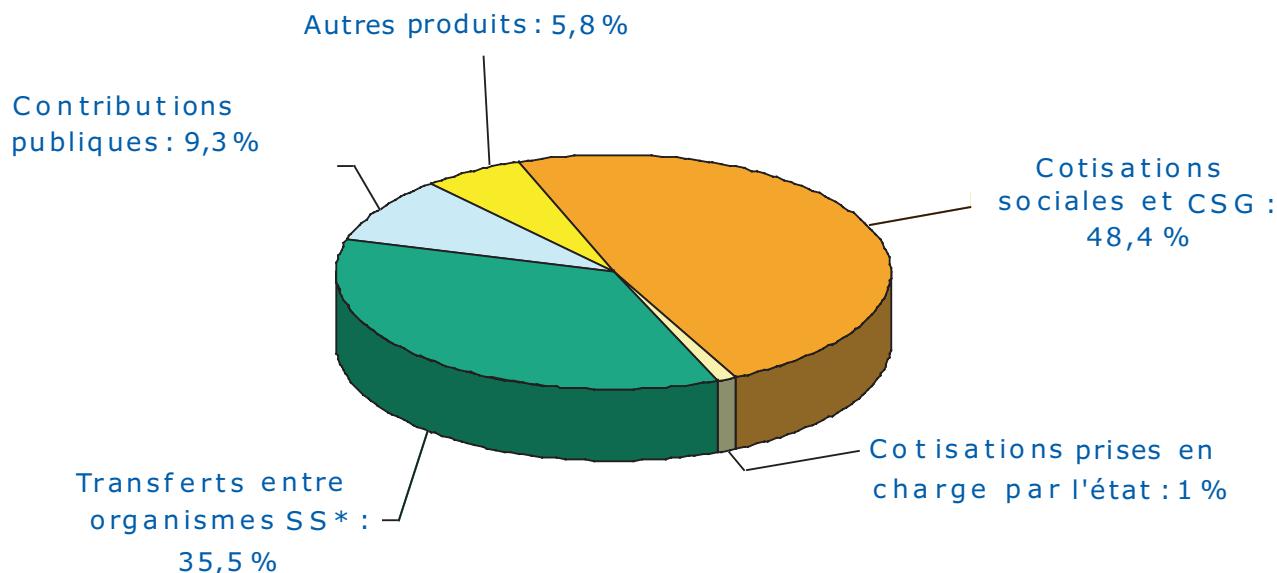


Source : Calculs MSA d'après le la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2007

D. Les produits du régime des salariés agricoles : 12,5 milliards d'euros en 2008

Le financement professionnel constitue 48,4% des produits du régime de salariés agricoles. Les autres sources de financement proviennent des transferts entre organismes de sécurité sociale (4,5 milliards d'euros), dont la compensation démographique (3,5 milliards d'euros), des cotisations prises en charge par l'Etat (0,1 milliard d'euros), des contributions publiques incluant les impôts et les taxes affectées et des produits de gestion et financiers.

Répartition des produits par nature du régime des salariés agricoles
12,5 milliards d'euros en 2008



* y compris remboursement CNSA

En droits constatés

Source : Calculs MSA d'après le la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2007

AA :	Allocation d'adoption.
AAH :	Allocation aux adultes handicapés.
ACOSS :	Agence centrale des organismes de sécurité sociale.
AES :	Allocation d'éducation spéciale.
AF :	Allocations familiales.
AFEAMA :	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistance maternelle agréée.
AGED :	Allocation de garde d'enfant à domicile.
ALF :	Allocation de logement à caractère familial.
ALS :	Allocation de logement à caractère social.
AMEXA :	Assurance maladie des exploitants agricoles.
APE :	Allocation parentale d'éducation.
API :	Allocation de parent isolé.
APJE :	Allocation pour le jeune enfant.
APL :	Aide personnalisée au logement.
APP :	Allocation de présence parentale.
ARS :	Allocation de rentrée scolaire.
ASA :	Assurances sociales agricoles.
ASF :	Allocation de soutien familial.
ATMP :	Accidents du travail et maladies professionnelles.
ATEXA :	Accidents du travail et maladies professionnelles des exploitants agricoles.
AVA :	Assurance vieillesse agricole.
AVI :	Assurance vieillesse individuelle.
CADES :	Caisse d'amortissement de la dette sociale.
CAV :	Contrat d'avenir
CI-RMA :	Contrat d'insertion
CF :	Complément familial.
CLA :	Complément optionnel de libre choix d'activité
CMRA :	Caisse mutuelle de réassurance agricole.

CMU :	Couverture maladie universelle.
CMU-C :	Couverture maladie universelle complémentaire.
CNSA :	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CRDS :	Contribution pour le remboursement de la dette sociale.
CSG :	Contribution sociale généralisée.
C3S :	Contribution sociale de solidarité des sociétés.
FSI :	Fonds de solidarité invalidité.
FSV :	Fonds de solidarité vieillesse.
GAMEX :	Groupement des assureurs maladie pour les exploitants agricoles.
GRE :	Complément de libre droit du mode de garde
IJ :	Indemnités journalières.
LFI :	Loi de finances initiale.
NSA :	Non-salariés agricoles.
OPA :	Organismes professionnels agricoles.
PAB :	Allocation de base.
PAJE :	Prestation accueil du jeune enfant.
PCA :	Complément de libre choix d'activité.
PCG :	Complément de libre choix du mode de garde.
PCO :	Prestations conventionnelles.
PFA :	Prestations familiales agricoles.
PPN :	Prime à la naissance ou à l'adoption.
PRE :	Prime exceptionnelle de retour à l'emploi.
RCO :	Retraite complémentaire.
RMI :	Revenu minimum d'insertion.
SA :	Salariés agricoles.
SMI :	Surface minimum d'installation.
SS :	Sécurité sociale.



MSA Caisse Centrale
Les Mercuriales
40, rue Jean Jaurès
93547 Bagnolet Cedex

Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
tél. 01 41 63 81 18
fax 01 41 63 72 40

